

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé : David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION 2024 – 01 – 01 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**  
**Approbation d'une nouvelle convention territoriale globale 2024/2028**

M le Maire indique que des travaux de renouvellement de la Convention territoriale globale (Ctg) couvrant le territoire de Haute-Corrèze Communauté sont en cours.

Cette démarche vise à mettre les ressources de la Caf au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services aux familles complète, innovante et de qualité. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. L'échelon retenu pour mener cette démarche sur le département est celui des EPCI. Ainsi, une première Ctg a été signée en début d'année 2020 avec Haute-Corrèze Communauté, après réalisation d'un diagnostic sur tout le territoire de Haute-Corrèze Communauté et définition d'un Plan d'actions dans les domaines de la Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Jeunesse, Soutien à la fonction parentale, Animation de la Vie sociale et Santé Solidarité.

La Ctg devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf pour maintenir et développer les services aux familles. Adossé à la Ctg, a été mis en œuvre un nouveau dispositif de financement national, les Bonus Ctg, initialement fléchés sur les partenaires signataires de Contrats Enfance jeunesse puis ouverts à tous les partenaires gestionnaires de structures d'accueil Petite Enfance et Jeunesse.

La commune de MEYMAC détient les compétences Petite Enfance et Enfance Jeunesse et est gestionnaire d'Accueil de loisirs sans hébergement soutenus financièrement par la Caf. Il est proposé à la commune MEYMAC de signer la nouvelle Convention Territoriale Globale 2024-2028, co-signée par la Caf et la Msa du Limousin, Haute Corrèze Communauté et 4 autres communes. Cette co-signature marque ainsi l'engagement concret de la commune dans la démarche et permettra d'intégrer le bonus territoire aux conventions d'objectifs et de financement à compter de l'année 2024.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 23 Février 2024

Le Maire,

Philippe BRUGÈRE

Accusé de réception en préfecture  
019 24 19 13693 20240226-2024-01-01-DE  
Date de transmission : 29/02/2024  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

